

FAPCEGM-HEM

Fédération des Associations du personnel enseignant, administratif et technique de la
Fédération des Écoles Genevoises de Musique, Rythmique Jaques-Dalcroze, Danse et Théâtre
et de la Haute École de Musique
www.apfegm-hem.org

RAPPORT D'ACTIVITES 2012-2013

❖ BUREAU

Katia Oppliger Siron, présidente ; **Gérard Desmeules**, vice-président ; **François Stride**, secrétaire ; **David Gassmann**, trésorier ; **Nicolas Sordet**, responsable du site internet, représentant la HEM et liens EM-HEM ; **Matthieu Varnerin** ; **Françoise Weber**, secrétaire syndicale du Sit

❖ ASSEMBLÉES DES DÉLÉGUÉS

AA : Bianca Favez ; **Cadets de Genève** : Eric Vuichoud ; **CMG** : Diane Costoulas Jéquier, Sara Boesch, Nimrod Ben-Zeev, François Stride ; **CPMDT**: Xavier Martinez, Marie-Lise L'Eplattenier, Katia Oppliger ; **EDG** Marion Baeriswyl, Nathalie Tacchella ; **EM** : Jonathan March, Aurélien Ferrette ; **ETM** Eric Bisoffi, Ingrid Kambara ; **HEM** : Nicolas Sordet ; **IJD** : Anne-Sophie Casagrande ; **Ondine Genevoise** : David Gassmann ; **Sit** : Françoise Weber ; **SK** : Mathieu Varnerin

❖ CEGM

Comité: Gérard Desmeules ; **AG**: Nimrod Ben-Zeev – Nathalie Tacchella - Aurélien Ferrette - Katia Oppliger

❖ COMMISSIONS DE LA CEGM

Paritaire: Gérard Desmeules – Diane Costoulas Jéquier – Eric Bisoffi – Françoise Weber – suppléants : Aurélien Ferrette et Katia Oppliger siron

Formation continue : Maÿlis Caijo (CMG) – Federica Stellini (CPMDT) – Marie Schwab (EM) – Françoise Philippon (EDG).

Pédagogique : Florence Bœuf (CMG) – Stilver Segando (Cadets de Genève) – David Gassmann (Ondine Genevoise) – Luc Fuchs (CPMDT) – Nathalie Tacchella (ADMH)

❖ **FEG** Nicolas Sordet

❖ **ASPEM** Katia Oppliger

❖ **CARTEL** Katia Oppliger

❖ **CEEAA** David Gassmann – Nathalie Tacchella – Katia Oppliger

❖ **Groupe de travail CEGM-DIP mercredi matin** Katia Oppliger

ASSEMBLÉES DES DÉLÉGUÉS – BUREAUX :

4 bureaux - 4 assemblées

Lors des AD, il a été principalement question de l'application de la CCT au sein des écoles (garanties – répartition horaire – protection de la personnalité etc.) et des subventions allouées pour l'harmonisation des conditions de travail, tant au niveau des problèmes de trésorerie des écoles (arrivée tardive des montants empêchant parfois le versement des salaires, 12 èmes provisoires dans l'attente du vote du budget 2013 de l'Etat par le Grand Conseil etc.)

Autres sujets : retour des commissions – CHAM – Site internet – retours des institutions, de la CEGM, du sit, du cartel intersyndical.

❖ HARMONISATIONS DES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'AD du 10 avril a été consacrée entièrement aux subventionnements et à la répartition des subventions entre les petites écoles.

André Rochat, membre du comité de la CEGM est venu présenter de manière très claire l'évolution des répartitions des subventions et les projections pour une harmonisation.

Le budget au niveau de l'Etat

Pour la période des contrats de prestations 2011-2014, l'enveloppe totale est de **2 Millions de frs.** pour l'harmonisation, répartis comme suit (chiffres arrondis) :

- **520'000** = contrats de prestation (par exemple, les montants nécessaires pour remplir les conditions d'accréditation)
- **452'000** = subventions complémentaires (application des conditions de travail de la CCT avec mesures transitoires (minimum classe 6, remplacements etc.)
- **400'000** = LPP pour nouvelles écoles (somme pour combler la différence entre l'état actuel des cotisations et la nouvelle part employeur de 13%)
- **100'000** = mesures compensatoires pour le paiement de la part employé de la LPP (certains employés seront ponctionnés plus que par le passé du fait de la nouvelle caisse LPP, ces mesures visent à éviter une diminution de leur salaire net) (chiffre provisoire).
- reste environ **500'000**

L'harmonisation vers la classe 17

L'harmonisation des conditions salariales au sein de la CEGM dispose des 500'000 Frs restants au budget. Cette somme ne permet pas un passage à la classe 17 de l'ensemble des nouvelles écoles. Dès lors, deux options de répartition de ces fonds se présentent :

- a) Répartition égale à chacune des écoles suivant sa subvention. La progression vers la classe 17 est alors inégale selon les écoles.
- b) Attribution d'une somme différente à chaque école afin que toutes atteignent une « ligne de flottaison » commune se situant autour de la classe 10. Cette solution a l'avantage d'unifier les conditions salariales des nouvelles écoles et de maintenir une solidarité inter-écoles pour les revendications à venir afin d'atteindre la classe 17.

L'assemblée des délégués a décidé de soutenir la variante b).

Une décision quant à ces options devrait être prise au comité de la CEGM.

Le montant supplémentaire nécessaire pour atteindre la classe 17 devrait être de l'ordre de 1'100'000 mais ce n'est qu'une projection et des calculs précis devront être faits.

Les montants devront être négociés pour la prochaine période quadriennale en tenant aussi compte d'une mise en route des mécanismes salariaux (annuités, indexation).

❖ ECOLAGES

Une totale harmonisation devrait aussi se faire au niveau des écolages. Rien ne semble prévu pour l'instant ni au niveau des subventions, ni au niveau du RDU.

❖ CCT

La Fapcegm-Hem et le sit ont envoyé deux courriers à la commission paritaire de la CEGM, en lien principalement avec les subventions allouées à l'harmonisation des conditions de travail, les fiches de salaire, l'octroi d'annuités au personnel des petites écoles, le nouveau système de garanties, l'application sans condition de l'alinéa 2 de l'article 58 : attribution des heures en fonction de l'ancienneté, l'application sans condition de l'Art. 7 - *Postes vacants - Mise au concours*, l'adhésion de la CEGM à un groupe de confiance comparable à celui de l'Etat.

Suite à ces courriers, la commission paritaire a organisé un séminaire de formation pour les comptables et administrateurs des nouvelles écoles.

❖ Groupe de confiance

L'adhésion au « groupe de confiance » de l'Etat n'est pas possible car les écoles de la CEGM sont de droit privé. Un réel besoin se fait sentir dans nos écoles, tant chez les professeurs que pour le personnel administratif et il est important que la CEGM dispose d'un outil commun permettant d'aider à la résolution des problèmes psycho-sociaux (conflits au

travail, harcèlement moral, sexuel). La Fapcegm-Hem a demandé à la CEGM de recevoir le 2^{ème} observatoire, organisme compétent en la matière. L'adhésion à un tel organisme donnerait la possibilité aux employés de pouvoir, en cas de besoin, s'adresser de manière confidentielle à des personnes qualifiées.

La commission paritaire a donné un avis favorable après avoir reçu les responsables du 2^{ème} observatoire qui proposent :

- Des séances d'informations et de formations, pour les directions et les employés ;
- La mise en place d'un « groupe de confiance » interne au personnel CEGM.
- La possibilité pour les employés de venir aussi directement s'adresser au 2^{ème} observatoire en toute confidentialité
- Un « fond commun de financement » dans la CGEM, qui devrait être mis en place de manière à ce que la facturation puisse se faire en respectant une totale confidentialité.

Le sujet sera traité maintenant par le comité de la CEGM et la conférence des responsables.

❖ **SCORE** : Nouveau système d'évaluation des fonctions

Les résultats émanant des collocations seront rendus publique lors d'une séance de présentation au mois de septembre.

D'après Charles Beer, il sera vraisemblablement encore possible de négocier des ajustements.

Le cartel Intersyndical et le sit suivent le sujet de près.

❖ **CHAM**

Le projet de classe à horaire aménagé a été présenté à la DGPO (direction générale de l'enseignement primaire). La Fapcegm-Hem proposait de réfléchir avec les responsables de l'enseignement primaire à un projet commun. La DGPO a répondu négativement, au vu d'impossibilités techniques comme les restrictions budgétaires, et les règles de la répartition géographique des enfants dans les écoles primaires (les enfants vont dans l'école la plus proche) qui empêche de créer des classes regroupées dans une école par commune. Il faudra néanmoins revenir avec un projet pilote « light ».

❖ **SITE INTERNET**

L'AD a mandaté le bureau pour prendre les décisions concernant le nouveau site internet. Le devis de la société Soprotec, d'un montant de 2990 frs, a été retenu par le bureau. Nicolas Sordet et François Stride travaillent avec cette société. La livraison du nouveau site est prévue pour la mi-juin 2013.

❖ **GROUPE DE TRAVAIL SUR LE MERCREDI MATIN**

Katia Oppliger a listé, pour le groupe de travail DIP-CEGM, les besoins en locaux pour les cours collectifs le mercredi matin. Il y aura beaucoup de soucis pour les salles de rythmique.

Il est très difficile de lister précisément les incidences en ce qui concerne les besoins en locaux et en plages horaires pour l'enseignement individuel.

Aucun accord n'a encore été trouvé entre l'Etat et l'ACG (associations des communes genevoises) en ce qui concerne la priorité de l'attribution des locaux, la possibilité d'enseigner dans les écoles pendant le temps scolaire etc.

❖ **Adultes**

La Fapcegm-Hem s'inquiète des pertes d'emploi conséquentes à l'arrêt du subventionnement pour les cours adultes. La question est de savoir s'il vaut mieux franchement licencier les professeurs pour raisons économiques, ou bien d'essayer de trouver des solutions de remplacements au risque de voir la situation des enseignants se dégrader petit à petit d'ici la fin du contrat de prestations 2011-2014 qui comprenait des mesures transitoires.

Charles Beer a répondu qu'il attend des directions des écoles des précisions.

❖ **Restrictions budgétaires de l'Etat**

La Fapcegm-Hem s'est inquiétée des conséquences sur l'emploi, des pertes de subventions successives (-2%) en raison des coupes linéaires votées par le Grand Conseil pour les budgets 2012 et 2013, ceci sans compensation pour les écoles dans leurs contrats de prestation.

Les annuités ont été bloquées en 2012 mais sont maintenues pour 2013.

CEGM : voir rapport CEGM

COMMISSIONS DE LA CEGM : Voir rapports de la CEGM

RENCONTRES AVEC CHARLES BEER, conseiller d'Etat

Les membres du bureau ont rencontré deux fois Charles Beer.

Parmi les principaux sujets évoqués :

Pertes d'emploi liées à l'arrêt du subventionnement aux adultes – Harmonisation des conditions de travail – CHAM – HEM – Mesures d'austérité – Filières préprofessionnelles et intensives -

CEEAA - commission cantonale enseignement et éducation artistique

Nathalie Tacchella, David Gassmann et Katia Oppliger Siron se sont rendus aux séances de la CEEAA. Nathalie et Katia font partie du sous-groupe de la commission chargé de définir plus précisément les tâches réalisables de la commission.

Les membres de la CEEAA ont été rappelés à l'ordre concernant la totale confidentialité de ce qui se dit à la commission donc ...

CARTEL INTERSYNDICAL

Katia Oppliger s'est rendue régulièrement aux séances bi-mensuelles du comité du Cartel Intersyndical.

Les sujets principaux abordés:

- Fusion des caisses de retraite CIA-CEH : cette fusion concerne les employés de la HEM. La fusion a été portée au vote par referendum par le SSP. (service des syndicats publics). Les délégués qui défendent le personnel tant pour le projet de loi qu'actuellement pour le règlement d'application donnent énormément de leur temps pour cette cause.
- Les dissensions avec le SSP qui a fini, en raison des divergences sur les négociations avec l'Etat sur la fusion des caisses de pension, par quitter le Cartel tout en insistant sur le fait qu'il est nécessaire de travailler en commun.
- Les mobilisations contre les mesures d'austérité concernant le budget de l'Etat. Mobilisations très peu suivies, et la question est posée de savoir comment dénoncer des

dégradations des conditions de travail sans soutien par une mobilisation des personnes concernées.

- SCORE : Aucune ou presque pas d'informations ne filtrent mis-à-part le fait que ce n'est pas pour tout de suite et que si consultation il y a, ce sera pendant l'été quand il n'y a personne.

FEG

HEM